



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
25	29	29

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 JUILLET 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Ludovic JEAN

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Aurélie GROSSO, David MANDINE, Nathalie JEAN, Alix DIOP, Yaya BOUKHECHAM, Charlotte VADEBLE, Jean-François MASCARO, Pierre DENIZET, Florence LECOCQ, Maria PENHARD, Hugo LEGENDRE, Patrick URAS, Delphine TOMAS, Cyril MERLIN, Laure WALLET, Solange GHAOUI, Ludovic JEAN, Quentin TILLARD, Valérie BONNET, Florence LENOBLE, Waren BOUKHECHAM, Maria RAT, Jean-Philippe PROST, Bruno PERILLO.

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Philippe VANHALST à Jean-Pierre SERRUS, Claire SCHAAF à Charlotte VADEBLE, Alain VERON à Alix DIOP, Lydie MILAD à David MANDINE

Conseillers Municipaux absents : /

Délibération N° 26/90 –

**OBJET : EMPLOI PERMANENT D'AGENT ADMINISTRATIF CHARGE DES INSCRIPTIONS
SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES ET AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT CONTRACTUEL**

Rapporteur : Aurélie GROSSO

Afin de permettre le recrutement d'un agent pour assurer la continuité du service des inscriptions scolaires et périscolaires suite à un départ à la retraite, la commune de La Roque d'Anthéron souhaite créer, à compter du 1^{er} septembre 2026, un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet ouvert à un recrutement par voie contractuelle. Cette création se ferait à budget constant.

Cet emploi a vocation à assurer la gestion administrative des inscriptions scolaires et périscolaires. L'agent sera notamment chargé de l'accueil et de l'information des familles, du traitement des demandes des usagers, de l'instruction et du suivi des dossiers d'inscription, de la mise à jour des données administratives et du suivi des effectifs.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.332-8 2°,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu la délibération n° 120/20 du 19 novembre 2020 relative au régime indemnitaire,
Vu le tableau des effectifs,
Considérant la nécessité de prévoir la possibilité de recrutement par voie contractuelle afin d'assurer la continuité du service des inscriptions scolaires,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE, la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet chargé des inscriptions scolaires et périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2026.

REÇU EN PREFECTURE

1e 28/07/2026

Application agréée E-legalite.com

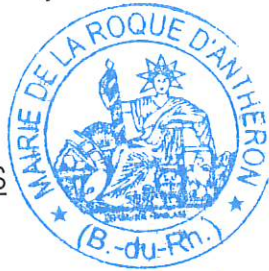
99_DE-013-211300843-20260709-DELIB_26_90

PRECISE que cet emploi pourra être pourvu, le cas échéant, par un agent contractuel dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le : 20/07/26

Et de la publication ou notification le : 20/07/26

Le Secrétaire de séance :

Ludovic JEAN

REÇU EN PREFECTURE

le 20/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20260709-DELIB_26_90